

Projet Simple ID

-

Activités interprofessionnelles dans les établissements médico-sociaux du Canton de Fribourg

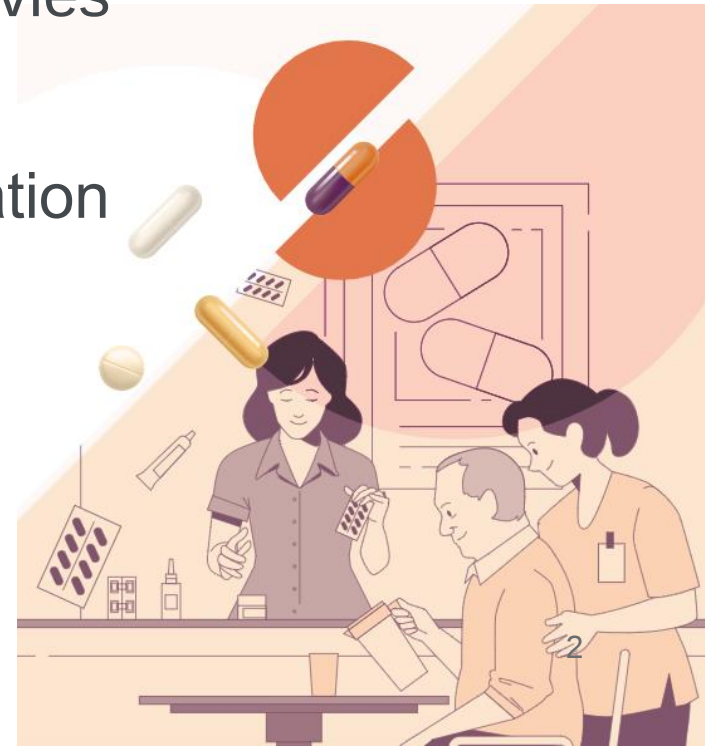
Dre A. Niquille, pharmacienne cheffe adjointe, Département des Policliniques, Unisanté, Lausanne

Mme Claudine Gex, pharmacienne référente d'EMS, Pharmacie Repond, Bulle

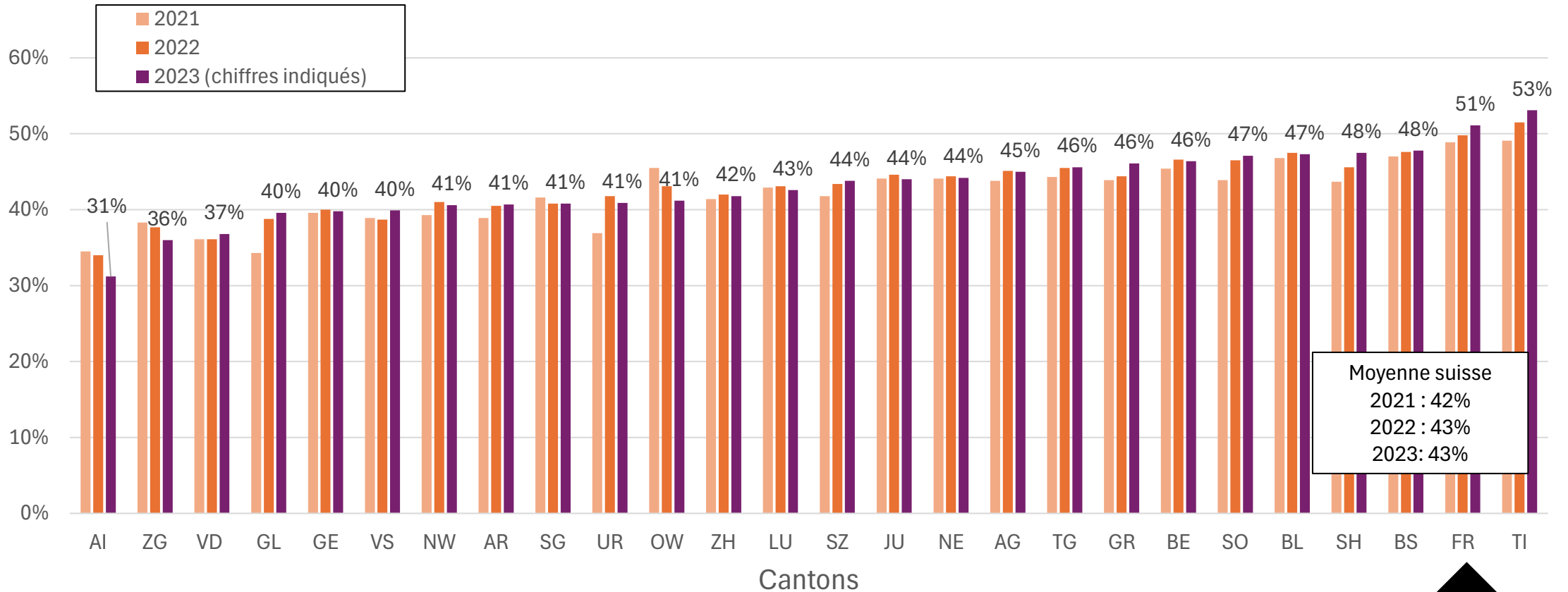
Mme Sophie Maillard, Pharmacienne cantonale, Service de la santé publique, Direction de la santé et des affaires sociales, Fribourg

Concrètement, c'est quoi?

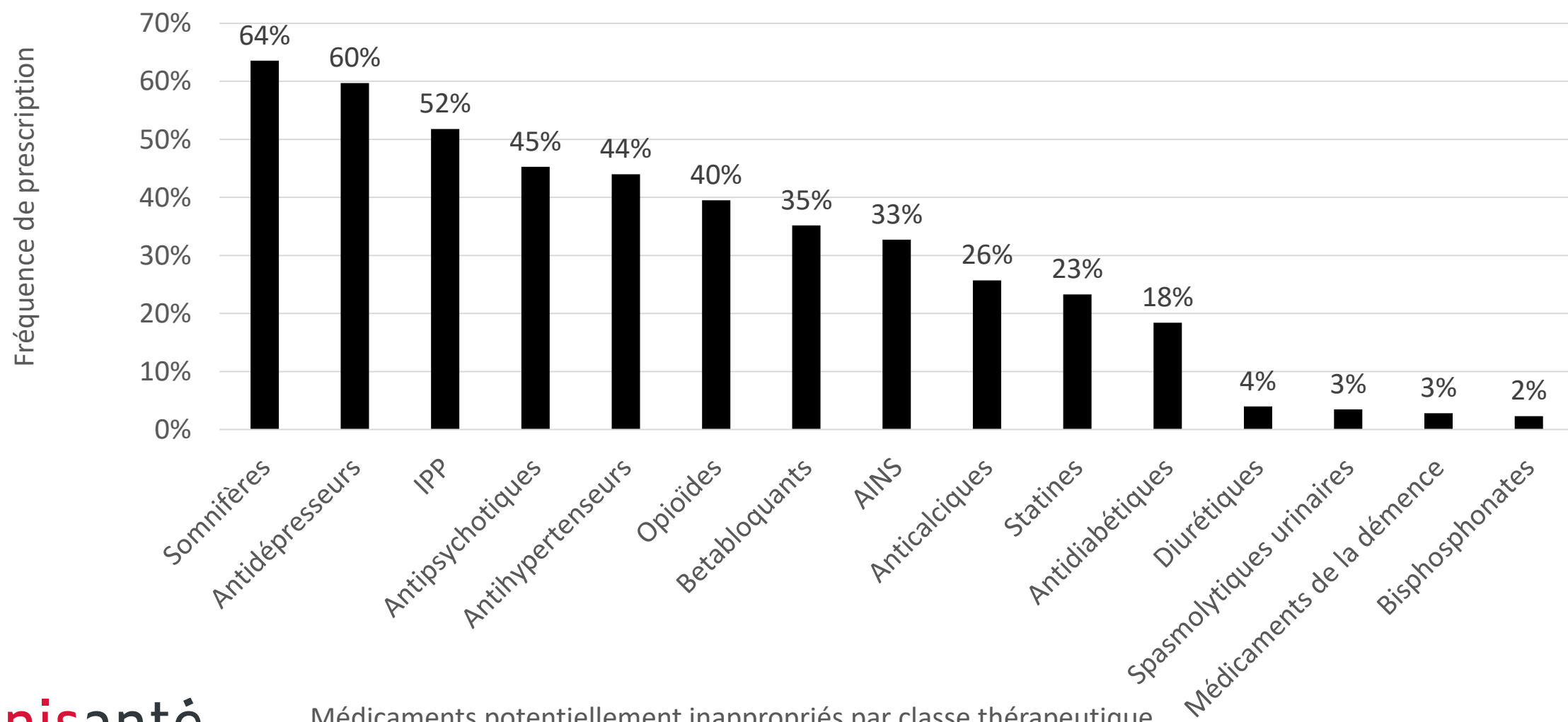
- des prestations **interprofessionnelles d'optimisation de la qualité de la médication** dans les EMS fribourgeois et vaudois
 - CQ déprescription annuel : prioriser des actions de déprescription au niveau institutionnel
 - AM : établir un plan de modification pour certain.e.s résident.e.s
- financées par le Service de la prévoyance sociale et suivies par le Service de la Santé publique
- une mise en œuvre, un accompagnement et une évaluation par Unisanté
- et surtout une réponse à la polymédication et aux médicaments potentiellement inappropriés



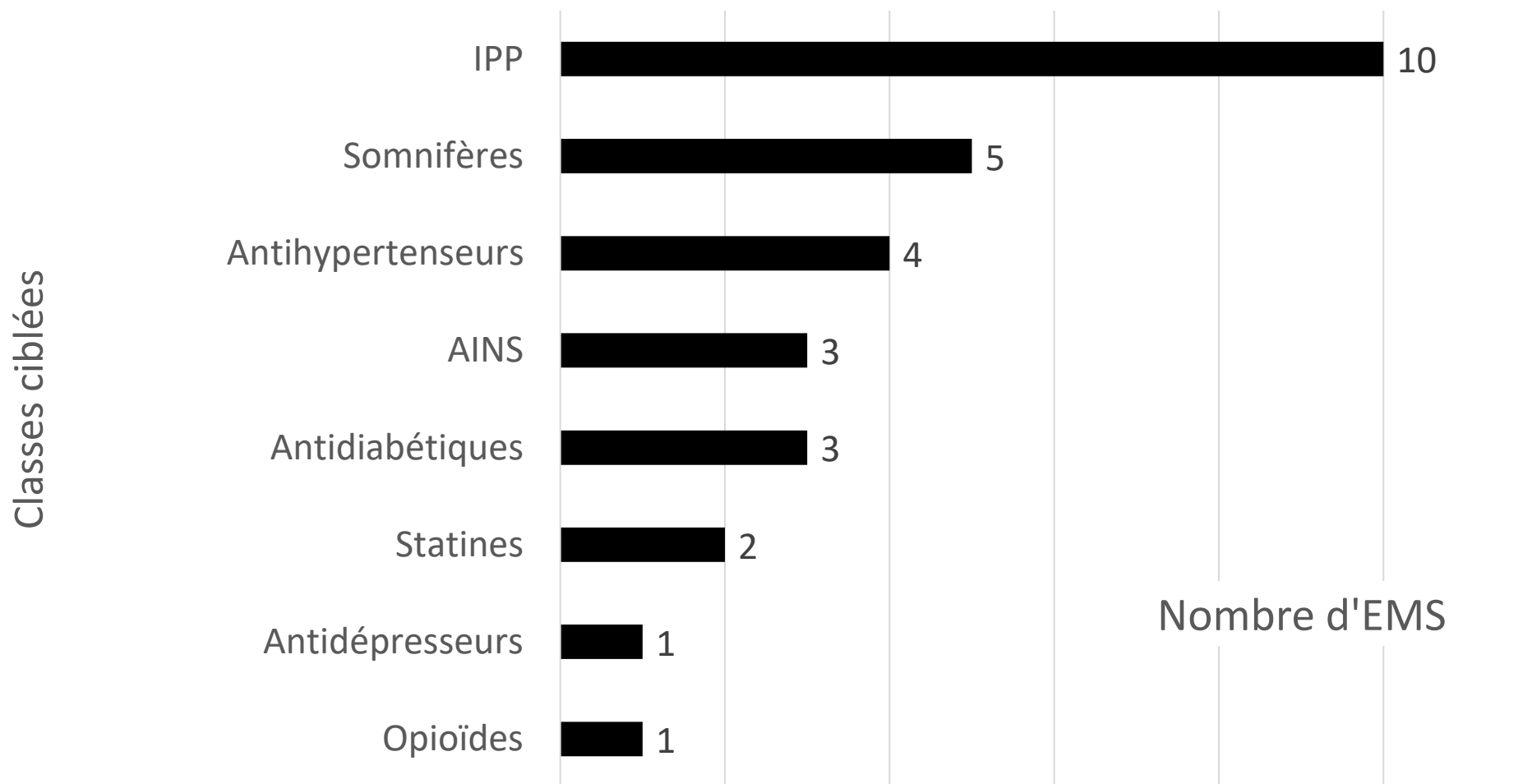
Polymédication dans les EMS suisse



Fréquence de prescription des principales classes de médicaments potentiellement inappropriés en 2023 (n = 11 EMS)

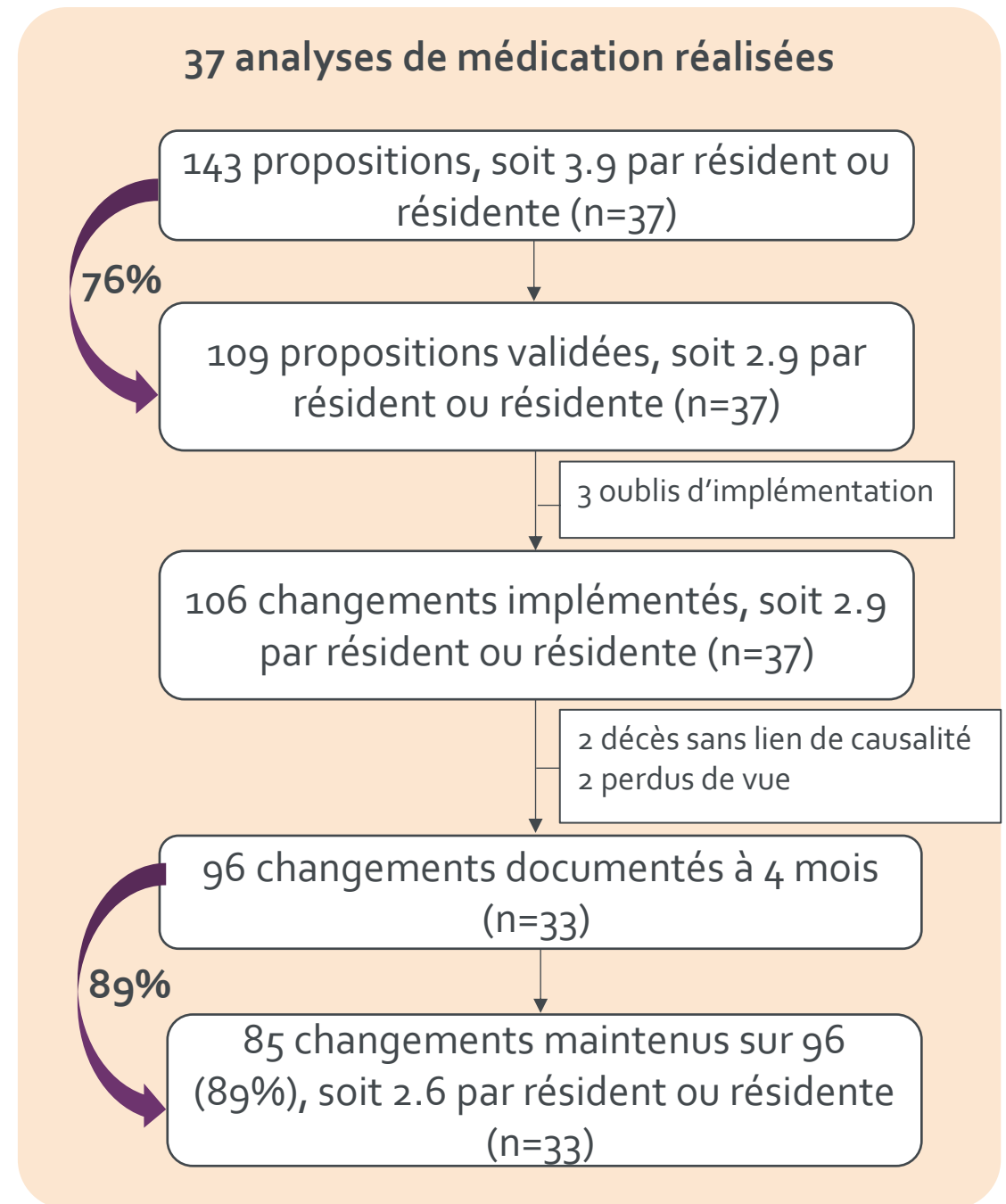


Classes thérapeutiques à déprescrire en priorité selon les 11 EMS ayant mené un cercle de qualité en 2024

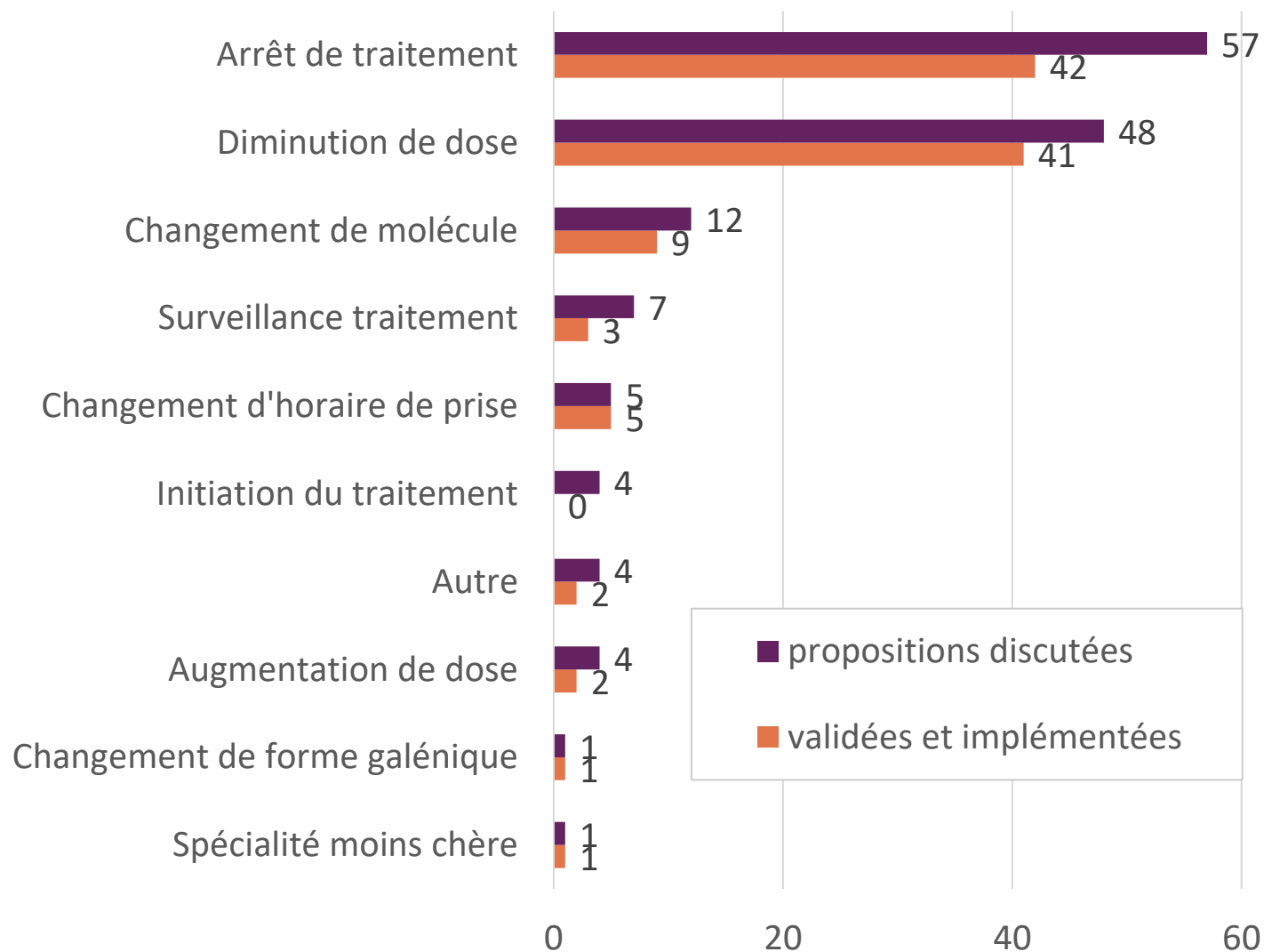


AMs réalisées en 2024 dans le canton de FR

- 6 EMS; 5 pharmacies
- 39 AMs (y c. 2 sans accord d'évaluation)
- 2 décès au cours du suivi de 4 mois, sans lien établi



Types de propositions



78% de déprescription
Arrêts de traitement &
diminutions de dose

Décours selon évaluation infirmière à 4 mois

94% des changements communiqués

89% des changements documentés maintenus à 4 mois

→ 11 retours en arrière : 8 arrêts ou diminutions de dose,
2 augmentations de dose, 1 changement de molécule

Perception de l'impact clinique:

54% favorables - 44% neutres - 2% défavorables

Perception de l'impact économique:

63% favorables - 31% neutres - 6% défavorables

Rapport d'activités et impact 2024 :
[en français](#)
[en allemand](#)

Programme cantonal d'assistance pharmaceutique en EMS

2 prestations financées par le SPS :

- 1 séance de CQ déprescription annuelle **ou + 5 AM**
- 10% en nombre de lits d'AM par an



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Projet Simple-ID (financé par la CFQ jusqu'en 2026)

- Formations Déprescription (e-learning CQ + 3 jours AM)
- Développement de la plateforme Simple-ID
- Facilitation (atelier, zulip, soutien clinique, etc.)
- Intégration renforcée des résident.e.s et proches
- Enquête de satisfaction des professionnel.le.s



Portail web de coordination

- Documentation des prestations
- Transmission par mail de rapports à l'équipe médico-soignante
- Benchmarking des PIMs

Détails de la proposition n°5

Cercles de qualité

Classe ATC

A10 - Médicaments du diabète

Améliorations possibles

Retrait des sulfamides hypoglycémiantes chez tous les résident.es

Proposition discutée ?

Oui

Proposition acceptée ?

Oui

Proposition finale

Retrait des sulfamides hypoglycémiantes chez tous les résident.es

Stratégies d'implémentation et mesure du suivi (indicateur + fréquence)

Visualisation des dossiers médicaux par le pharmacien et suivi des mesures glycémiques les jours suivant le retrait

Objectifs visés

Ne plus avoir de patients sous sulfamides hypoglycémiantes

Fermer



Saisie de données

Plateforme de communication au sein de l'équipe médico-soignante, permettant également de documenter et soutenir la mise en place des prestations

→

eLearning

Formation pour la mise en place et l'animation d'un Cercle Qualité sur la déprescription

→

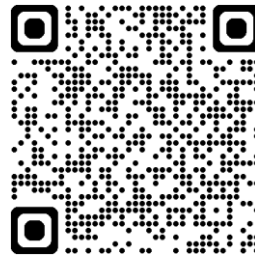
Discussion

Espace d'échanges entre pharmaciens participants y c. l'équipe Unisanté concernant les aspects pratiques et les questions cliniques

→

Evaluation par les infirmiers et infirmières référentes

- à 4 mois :
 - Changement communiqué au ou à la résidente ou proche : oui ou non
 - Changement maintenu à 4 mois : oui ou non (possible par le ou la pharmacienne)
 - Impact à 4 mois : 3 dimensions - 3 états (info-bulle)
- Expérience et impact sur le ou la résidente
 - 5 questions (+ 1 sem.) et 3 questions à 4 mois envoyées par mail
 - A remplir avec lui ou elle ou transférer à un ou une proche
- Document explicatif du projet au sein du mail d'inscription à la plateforme y c.
3 vidéos explicatives



Être créatif et à l'écoute des besoins du terrain !

LA NOUVELLE PRESTATION BIM

UN BILAN INITIAL DE MEDICATION, C'EST QUOI ?

Une opportunité d'améliorer la qualité des soins des résidents et résidentes des EMS ou EPSM vaudois

QUEL EST L'OBJECTIF ?

Résoudre en interprofessionnalité les problèmes liés à la médication des résidentes et résidents dans les 3 mois suivant leur entrée en institution ou juste après une hospitalisation

ET EN PRATIQUE ?

1. Médication transmise par les infirmiers et infirmières
2. Revue des plans de traitements pour en améliorer la sécurité par les pharmaciens et pharmaciennes
3. Modification libre du traitement par les médecins



unisanté

POINTS FORTS



Trio interprofessionnel



Réalisation facilitée via une plateforme web sécurisée



Communication au sein du trio interprofessionnel automatisée

PLUS D'INFORMATIONS

unisanté

unil



Mail: ems.aph@unisante.ch
Tél: 021 314 05 29



4 à 5 EMS francophones
volontaires recherchés

[Vidéo de présentation](#)

Et concrètement sur le terrain...

Claudine Gex, pharmacienne référente de plusieurs EMS

Si vous êtes intéressé.e...

unisanté

REVUE MÉDICALE SUISSE Trois perspectives professionnelles pour optimiser les traitements en EMS ALEXANDRE LO RUSSO^{a,b}, ELENA RUDI^c, ROBERT KABONGO^d, Dre BARBARA POLONI^e et ANNE NIQUILLE^{f,g} Rev Med Suisse 2024; 20: 1830-3 DOI: 10.53738/REVMED.2024.20.890.1830	
--	---

Perspectives et conclusion

Sophie Maillard, Pharmacienne cantonale, Service de la Santé publique

Cadre législatif fédéral - rappel

Loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) :

⇒ Encourage la coordination et l'efficacité dans les soins.

Loi sur les professions de santé (LPSan) :

⇒ Favorise les compétences interprofessionnelles.

Recommandations de l'OFSP :

⇒ Collaboration interprofessionnelle comme levier de qualité.

Stratégie Santé2030 :

⇒ Pilier fort sur la cohérence intersectorielle des soins.

X Pas de loi fédérale spécifique dédiée à l'interprofessionnalité dans le domaine de la santé.

Actions politiques fédérales

Instruments parlementaires fédéraux:

- Motion 23.3384: demande des mesures pour plus **de sécurité autour de la médication** en EMS.
- Motion 20.4508: insiste sur le **rôle de chacun dans l'amélioration de la qualité de la médication**.
- Motion 21.3294 rappelle la **place de chaque acteur de santé, les moyens disponibles** et insiste sur la **valorisation de la prestation**.

=> meilleure reconnaissance et intégration de l'interprofessionnalité.

Avenir législatif fédéral

Modification de la LAMal : 2e volet de mesures visant à maîtriser les coûts

- ⇒ Améliorer la qualité et l'efficacité des soins.
- ⇒ Promouvoir et valoriser les prestations fournies.

⇒ Objectif 2027

Les prestations des pharmaciens pourront être remboursées à charge de l'AOS, notamment dans le cadre de programmes de prévention ou des prestations de conseils pharmaceutiques afin d'optimiser la pharmacothérapie et la fidélité au traitement.

- ⇒ **gestion thérapeutique médicamenteuse**
- ⇒ **révision systématique des traitements.**

Législations cantonales et normes

- Chaque canton définit des normes de qualité pour les EMS.
- Obligation dans plusieurs cantons d'avoir des réunions interdisciplinaires régulières.
- Modèles d'évaluation intégrée (RAI-MDS, PLAISIR, etc.) → outils standardisés favorisant la collaboration.

✗ Dans les faits des actions spécifiques, cantonales, obligeant ou favorisant la promotion de l'approche interprofessionnelle dans les processus de prises en charge en matière de santé.

Actions politiques cantonales

Instruments parlementaires cantonaux (FR):

- Question 2025-GC-11: interroge sur **la façon dont la gestion et les contrôles sont effectués** en EMS autour de la polymédication.

=> Interrogation récurrente sur les moyens mis en œuvre dans le canton

Impacts positifs attendus – Défis à relever

Impacts:

- ⇒ **Pour les résidents** : soins plus personnalisés, continuité accrue.
- ⇒ **Pour les professionnels** : meilleure reconnaissance des rôles, réduction de la surcharge.
- ⇒ **Pour le système de santé** : plus de durabilité, moins d'hospitalisations.

Défis:

- ⇒ Barrières hiérarchiques ou culturelles entre professions.
- ⇒ Besoin de formation continue en collaboration interprofessionnelle.
- ⇒ Harmonisations légales et normatives entre cantons.



En conclusion

L'objectif poursuivi est de donner un traitement que s'il est actuellement indiqué, bénéfique et en accord avec la volonté de la personne.

L'Interprofessionnalité permet une synergie des expertises et des perspectives et donne une opportunité d'améliorer l'usage des médicaments.

Merci de votre engagement, passé, présent et futur!

ems.ap@unisante.ch

021 314 48 46